



## COMITÉ ASSURER LA GESTION ET L'AMÉNAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 14 FÉVRIER 2023 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Présences :

Mme Geneviève Auclair, vice-présidente et conseillère municipale  
M. Dany Carpentier, président et conseiller municipal  
M. Orlanduccio Fantini, citoyen membre  
M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal  
Mme Éliane Monteiro, citoyenne membre  
Mme Sabrina Roy, conseillère municipale

Mme Pascale Alberne-Lahaie, conseillère municipale  
M<sup>me</sup> Maryse Bellemare, conseillère municipale (départ : 16 h 24)  
M. Carl Blanchet, chef de service – Gestion du territoire  
Mme Nathalie Cournoyer, directrice adjointe – finances (15 h 12 à 15 h 23)  
M. Yves Deguire, coordonnateur – Environnement (14 h 56 à 15 h 04)  
Mme Gena Deziel, directrice générale, Société de développement commercial du centre-ville de Trois-Rivières (13 h 40 à 15 h 04)  
M. Richard W. Dober, conseiller municipal  
M. Robert Dufresne, chef de service – Développement, redéveloppement et programmes (arrivée : 13 h 50)  
Mme Anne-Laurence Dumont, architecte paysagiste (13 h 30 à 15 h 14)  
M. Patrice Dupuis, directeur général, STTR (départ : 15 h 04)  
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification  
M. Marc-André Godin, directeur adjoint – Aménagement et développement durable  
Mme Andréanne Guilbert, directrice de cabinet – Cabinet du maire  
M. Marc-André Hould, attaché politique (13 h 45 à 16 h 25)  
M. Robert Lajoie, urbaniste en chef  
M<sup>e</sup> Sarah Landry, secrétaire administrative aux commissions et comités  
Mme Myriam Lavoie, chef de service – Planification et urbanisme  
M. Pierre-Marc Lincourt, chef de service – Gestion contractuelle (15 h 24 à 15 h 43)  
M<sup>e</sup> Frédérik Malenfant, chef de service – Grands projets et portefeuille immobilier  
Mme Marianne Méthot, conseillère stratégique sénior  
M<sup>e</sup> Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité (départ : 16 h 26 à 16 h 36)  
Mme Elisabeth Quessy, coordonnatrice – Architecture, programmes, patrimoine et redéveloppement (15 h 12 à 15 h 23)  
Mme Nicole Raynié Basanes, attachée politique (départ : 14 h 31 à 15 h 52)  
Mme Pamela Andréa Soto Abasolo, coordonnatrice – Schéma et plan d'urbanisme (13 h 45 à 16 h 24)  
M. Julien St-Laurent, chef de service – Environnement (14 h 56 à 15 h 04)

M. Dominic Thibeault, directeur – Aménagement et développement durable  
M. François Vaillancourt, directeur général (départ : 16 h 14)

*Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.*

1. **Ouverture de la réunion**

La réunion débute à 13 h 30. M. Dany Carpentier préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. De plus, il demande aux élus et aux fonctionnaires de se présenter aux nouveaux membres citoyens, et il présente un document afin que le Comité se dote de règles d'intervention pendant les réunions.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

M. Dany Carpentier demande aux personnes présentes s'ils consentent à l'enregistrement de la réunion. Tous y consentent et la réunion est enregistrée.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Dany Carpentier fait la lecture de l'ordre du jour et l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. **Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2022**

M. Pierre-Luc Fortin se questionne sur la présence de Mme Clémence Morneau, membre citoyenne, à la rencontre du 22 novembre 2022. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 2 février 2023 de la Table de travail sur le logement social et abordable – volet recommandations**

M. Dany Carpentier revient sur les recommandations de la Table de travail et le procès-verbal de la réunion du 2 février 2023 est adopté à l'unanimité.

6. **Aménagements au centre-ville – accessibilité universelle**

Mme Myriam Lavoie explique aux membres du Comité que l'objectif est de pérenniser l'accessibilité et l'inclusivité de la rue des Forges lors de sa piétonnisation, par des actions à faible coût et qui ne nécessitent pas une récurrence des investissements. Pour ce faire, l'équipe de fonctionnaires ont analysés de nombreux scénarios en prenant en considération toutes les contraintes en place, et Mme Lavoie recommande l'implantation de contre-terrasse commerciale de 1,5 mètre en laissant un corridor de circulation de 1,2 mètre entre l'emplacement des terrasses adjacentes aux bâtiments et la contre-terrasse, soit la norme minimale pour la circulation. Ensuite, Mme Lavoie présente aux membres les avantages et les inconvénients de ces aménagements pour les commerçants du centre-ville, et précise que certains seront désavantagés en raison de la présence des bacs à fleurs circulaires et de lampadaires dans l'espace prévu pour les contre-terrasses. De plus, M. Marc-André Godin explique que le projet de pérennisation ne pourra pas être réalisé à l'été 2023 en raison des délais pour la réalisation des plans, des modules et de la modification règlementaire, mais que le projet sera réalisé en 2024. Il précise que pour l'été 2023,

les aménagements seront les mêmes que les dernières années et qu'un plan de communication sera réalisé pour informer les personnes visées du projet réalisé en 2024.

Les membres du Comité discutent des aménagements, et certains proposent que des associations pour les personnes vivant avec un handicap soient rencontrées pour leur expliquer le projet et les délais associés à la pérennisation des aménagements.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'aller de l'avant avec le projet d'implanter des contre-terrasses commerciales de 1,5 mètre sur la rue des Forges lors de sa piétonnisation en 2024. Pour 2023, le président recommande la reconduction des aménagements des trois dernières années, et recommande de prendre les moyens nécessaires pour l'atteinte de ce résultat. Adopté à l'unanimité.

**7. Aménagement d'une place – rue Saint-Georges**

M. Marc-André Godin explique aux membres que le Comité action centre-ville propose d'implanter un espace public collaboratif destiné à la population trifluvienne à l'angle des rues Saint-Georges et Badeaux. En effet, le site visé permettrait de développer la collaboration avec divers partenaires au centre-ville, et M. Godin demande aux membres du Comité une recommandation pour permettre à son équipe de débiter les démarches pour l'aménagement de cet espace en collaboration avec le Comité action centre-ville. Enfin, Mme Anne-Laurence Dumont précise que pour ce projet, la Ville peut réutiliser les meubles existants et ajoute que le ministère de l'Économie, Innovation et Énergie du Québec consent à ce que l'enveloppe budgétaire transmise soit utilisée pour la réalisation du projet.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'entamer les démarches avec le Comité action centre-ville pour l'aménagement d'un espace public collaboratif à l'angle des rues Saint-Georges et Badeaux. Adopté à l'unanimité.

**8. Poules urbaines**

Mme Myriam Lavoie explique aux membres du Comité que la non-reconduction du budget du projet et son grand succès ont fait en sorte que des scénarios ont dû être analysés, afin qu'une décision finale soit rendue concernant les poules urbaines. Par conséquent, Mme Lavoie présente aux membres les deux scénarios envisagés :

- Scénario 1 : non-renouvellement des licences et retour à l'interdiction totale des poules en milieu urbain;
- Scénario 2 : modification réglementaire pour autoriser les poules sur l'ensemble du territoire, les frais de gestion étant financés par l'émission des permis, sans conséquence budgétaire.

Mme Lavoie précise qu'elle recommande le scénario 2, vu le grand succès du projet et de la volonté de la SPA Mauricie d'en faire la gestion. De plus, contrairement au scénario 1, le deuxième scénario évite le statut clandestin des détenteurs actuels de poules urbaines. Elle termine en

précisant que les normes actuelles émises par la Ville vont demeurer en place même si la gestion des poules sera faite par la SPA Mauricie, et que le Règlement sur la garde d'animaux demeure applicable en l'espèce.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'aller de l'avant avec le scénario 2. Adopté à l'unanimité.

**9. Projet de résidence pour personnes vivant avec un handicap – Han logement**

La Ville a reçu une demande du promoteur pour la construction de logements à prix modique pour personnes vivant avec un handicap, de déficience intellectuelle ou personnes en légère perte d'autonomie. M. Dominic Thibeault précise que le promoteur est spécialisé dans la construction de ce type de résidence, et explique que le promoteur a demandé à la Ville de trouver un terrain pour accueillir le projet. Par conséquent, M. Thibeault présente aux membres du Comité le modèle des deux immeubles de 8 logements de type plein pieds que le promoteur souhaite construire et indique que le terrain visé serait celui qui se trouve à l'angle des rues Marie-Dostaler et Marie-Le Galo. Il ajoute que le terrain de la Ville est privé et il est actuellement interdit d'y circuler. M. Thibeault précise qu'il s'agit d'un projet préliminaire, et demande aux membres du Comité de se positionner à savoir si la Ville doit aller de l'avant avec la vente du terrain. Pour sa part, il recommande aux membres d'aller de l'avant avec la vente du terrain en y ajoutant une obligation contractuelle pour que le promoteur présente le projet aux résidents avoisinants et qu'il obtienne leur acceptabilité sociale. Enfin, il explique que le projet devra faire l'objet d'une modification règlementaire qui sera traitée par le Comité consultatif d'urbanisme. Advenant un accueil favorable par les résidents du secteur suivant la démarche de consultation du promoteur, une demande de modification règlementaire sera soumise au Comité consultatif d'urbanisme, et par la suite, au Conseil municipal. Par conséquent, la réalisation du projet ne sera possible qu'après l'entrée en vigueur des modifications règlementaires requises.

Les membres du Comité discutent du projet, de la vision de la Ville quant à la planification de ce terrain vacant, et M. Pierre-Luc Fortin se dit déçu que le projet prévoie l'implantation d'immeuble de type plain-pied vu la présence d'immeubles voisins de plusieurs étages. De plus, il affirme que plusieurs arbres matures devront être abattus pour permettre la réalisation du projet. Enfin, Mme Geneviève Auclair souligne l'importance de la consultation des résidents avoisinants puisqu'il s'agit d'un projet social, et Mme Éliane Monteiro se dit défavorable au projet vu ses conséquences sur le terrain boisé.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande la cession du terrain situé à l'angle des rues Marie-Dostaler et Marie-Le Galo au promoteur, le tout conditionnellement à la présentation du projet par le promoteur aux résidents avoisinants et à l'obtention de l'acceptation du projet par lesdits résidents. Adopté à la majorité des voix.

10. **Bonification du Programme de restauration du patrimoine immobilier – propriétés privées**

M. Robert Dufresne présente aux membres du Comité le Programme de restauration du patrimoine immobilier – Volet 1a (privé), et les 56 dossiers traités par ce programme. Il explique que le ministère offre une subvention supplémentaire maximale de 750 000 \$ à la Ville qui permettrait de traiter les dossiers en attente. Toutefois, cette subvention supplémentaire nécessite une contribution de 40 % par la Ville et une modification de son règlement d'emprunt, car la contribution supplémentaire n'est pas prévue au budget 2023. De plus, Mme Nathalie Cournoyer ajoute que cette contribution supplémentaire n'est pas prévue au niveau de la dette. Enfin, MM. Robert Dussault et Marc-André Godin proposent que le Comité se positionne sur la pertinence d'obtenir une bonification du programme et que la Commission sur les ressources humaines et les finances se positionne sur le volet budgétaire.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'aller de l'avant avec la bonification du Programme de restauration du patrimoine immobilier, et recommande que le projet soit soumis à la Commission sur les ressources humaines et les finances pour qu'elle se prononce sur la faisabilité du projet quant à l'aspect budgétaire. Adopté à l'unanimité.

11. **Logement – suivi de la Politique d'habitation**

Le suivi de la Politique d'habitation est fait aux membres du Comité, et Mme Myriam Lavoie explique que le premier projet a été présenté à la Table de travail sur le logement social et abordable. De plus, une assemblée publique de consultation sera faite le 8 mars 2023 et un appel de mémoire sera lancé. Elle termine en précisant que la politique sera présentée aux membres à une prochaine réunion du Comité.

12. **Étude sur la vitalité des quartiers (projet de recherche IA) – volet 2**

Mme Myriam Lavoie rappelle aux membres du Comité que l'étude sur la vitalité des projets est issue d'un partenariat de recherche avec l'UQTR et le CÉGEP de Trois-Rivières, pour permettre d'améliorer l'indice de vitalité des quartiers à l'aide de l'intelligence artificielle. Elle ajoute que le volet 1 n'a pas donné les résultats concrets escomptés en raison, notamment, du manque de données sources pour alimenter l'outil d'intelligence artificielle, et indique que plus de travail serait nécessaire pour parvenir à développer un outil utilisable dans les activités opérationnelles de la Ville. Or, les chercheurs ont déposé une demande à la Ville pour qu'elle participe au volet 2 de l'étude pour un coût total de 15 835 \$. Ce deuxième volet vise ainsi à ajouter de nouvelles données et de nouvelles variables au moteur de recherche. M. Pierre-Marc Lincourt ajoute que ce simulateur de données permettrait d'émettre des scénarios potentiels pour le schéma d'aménagement en combinant les données recueillies. Mme Lavoie termine la présentation en rappelant qu'il s'agit d'un projet de recherche très intéressant qui pourrait apporter des résultats à long terme, mais elle ne recommande pas aux membres du Comité d'aller de l'avant avec le volet 2 de l'étude, en raison du manque d'effectif, du court échéancier du projet qui entre en conflit avec les autres dossiers en cours pour l'équipe visée et du coût total du projet qui n'est pas prévu au budget.

Les membres du Comité discutent du projet et des nouvelles idées que l'intelligence artificielle pourrait soulever, mais conviennent de ne pas aller de l'avant avec le deuxième volet en raison du manque de ressources humaines et du coût de l'étude non budgétée.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de ne pas aller de l'avant avec le deuxième volet de l'étude sur la vitalité des quartiers (projet de recherche IA). Adopté à l'unanimité.

(...)

**Levée de la réunion**

La réunion est levée à 16 h 46 et les membres du Comité conviennent que les prochaines réunions débiteront à 13 h.



---

M. Dany Carpentier  
Président du Comité et conseiller  
municipal



---

M<sup>e</sup> Sarah Landry  
Secrétaire administrative aux commissions et  
comités